

**CA**

EXTRAORDINAIRE

**23-10**

**7**

**NOVEMBRE**

**2023**

Présent pour ton futur



## CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS)

### PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023  
7 novembre 2023, à 18 h, par **TEAMS**  
sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

#### PRÉSENCES

<b>Mesdames :</b>	Karine Lemarchand - <b>TEAMS</b> Chantal Otis Manou Bernard - <b>TEAMS</b>	Lucie Duchesneau - <b>TEAMS</b> Marlaine Villeneuve - <b>TEAMS</b> Angie Bélanger
<b>Messieurs :</b>	Raymond Lacroix - <b>TEAMS</b> Alexandre Ouellet - <b>TEAMS</b> François Dornier Michel Pineault - <b>TEAMS</b> Gino Pelletier	Serge Le Guellec - <b>TEAMS</b> Pierre-Luc Michaud Kurt Vignola Frédéric Plourde - <b>TEAMS</b> Xavier Gravel

#### ABSENCES

Mélanie Lepage, Janice Lemoignan, Émilie Boulay-Chouinard, Émily Séry, Gilles Blaquièrre, Philippe De Carufel et Mohammed Bahoura

#### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE – PAR TEAMS

Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée, Marie-Josée Proulx (DSA), Julie Gasse (DFCDI), Mélanie Leblanc (IMQ), Ugo Leblanc (DAÉ), Stéphanie Bois (DRM) et Annie-Lydia Gallant (DG CMÉC)

#### 23-10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Avant de débiter la séance, M. Lacroix tient à présenter ses excuses, plus particulièrement, à Mme Angie Bélanger ainsi qu'aux membres du conseil qui se sont sentis offensés lors d'une discussion mouvementée à la rencontre du 17 octobre dernier.

#### 23-10.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lacroix, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Une étude d'expertise réalisée durant l'automne 2019 par la firme professionnelle Proulx Savard - Architectes a permis de constater que des travaux de réfection majeurs sont nécessaires au niveau du pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS) du Cégep de Rimouski. Cette aile, construite en 1979, a en effet un indice de vétusté de 35,5 % (cote d'état E) selon la dernière mouture du plan annuel de gestion des investissements du ministère de l'Enseignement supérieur.

Dans l'étude d'expertise précitée, on mentionne également qu'il serait opportun de profiter de l'occasion que représente la réalisation des travaux requis pour optimiser et redynamiser les espaces de l'endroit.

Étant donné la nature et l'importance des interventions nécessaires, il fut décidé à faire scinder les travaux prescrits en deux phases distinctes afin d'en atténuer l'impact sur le budget des investissements immobiliers du Collège ainsi que sur le fonctionnement des activités d'enseignement. Une première phase d'intervention relative à la réfection du bassin de la piscine du pavillon a ainsi été mise en chantier entre les mois de mars 2021 (attribution du contrat) et février 2023 (réception sans réserve). Les travaux requis pour la seconde et ultime phase permettant le parachèvement du projet, objet de l'actuel projet de résolution, se résument succinctement à la réalisation des interventions suivantes, planifiées à l'intérieur d'une fenêtre temporelle d'environ 18 mois s'étalant de février 2024 à août 2025 :

**- Infrastructures extérieures :**

- Réfection complète de la toiture du pavillon ;
- Démolition du parement de maçonnerie existant des trois (3) murs ceinturant le bassin de la piscine ;
- Réparation, scellement, isolation thermique et imperméabilisation préalable des trois (3) murs précités avant l'installation d'un système de parement métallique, en substitution de la maçonnerie d'origine de ceux-ci ;
- Réfection des cabanons mécaniques de l'édifice (façade OUEST et sur le toit) ;
- Réfection généralisée des fenêtres et des portes d'accès et d'évacuation.

**- Interventions intérieures :**

Démolition quasi complète des systèmes de plafonds suspendus, des cloisons intérieures, des revêtements de plancher, des équipements et accessoires de CVAC, de régulation et de plomberie et des équipements et accessoires électriques des deux (2) étages du bâtiment dans le secteur délimité par le gymnase principal (local J-145) et le bassin de la piscine (local J-115) de l'endroit, le tout dans des conditions où l'isolation acoustique de certaines des cloisons à démolir est susceptible d'avoir à l'origine été réalisée à l'aide de vermiculite (méthodes d'intervention s'apparentant à celles devant être respectées lors de la démolition d'éléments dont les finis renferment des fibres d'amiante) ;

- Nivellement de dalles de béton et réfection générale des finis de planchers incluant, plus spécifiquement, celui de la surface de jeu du gymnase principal (local J-145) ;
- Érection de cloisons sèches, de cloisons de blocs de béton, de cloisons vitrées, de cloisons recouvertes de carreaux de céramique et de systèmes de plafonds permettant une reconfiguration complète, fonctionnelle et actualisée des lieux, notamment, mais sans s'y limiter, au niveau de l'accès pour les personnes à mobilité réduite du hall d'entrée, de l'accueil, des vestiaires publics (qui passent de deux (2) vestiaires « Homme » et deux (2) vestiaires « Femme » à un vestiaire « Homme », un vestiaire « Femme » et un vestiaire « Universel »), de la salle d'entraînement, de la salle de combat, des gradins, de nouvelles classes et salles « multifonctionnelles », des bureaux et vestiaires des enseignants, des toilettes, de l'infirmierie, des dépôts, etc. ;

- Fourniture et installation de multiples éléments architecturaux intégrés (comptoirs d'accueil et de service, modules de rangement, paniers de basket-ball électriques, casiers de polypropylène dans les vestiaires, sièges des gradins, cloisons des toilettes, etc.) ;
- Fourniture et installation d'un réseau complet de gicleurs d'incendie automatiques ;
- Réfection complète et généralisée des équipements et accessoires de plomberie ;
- Réfection complète et généralisée des équipements et accessoires de CVAC et de régulation ;
- Réfection complète et généralisée des équipements et accessoires électriques (réseau de distribution, éclairage, alarme-incendie, réseau informatique, contrôle d'accès, etc.) ;
- Travaux généraux de peinture des surfaces intérieures.

À la suite d'un appel de candidatures public pour le choix de professionnels, le consortium PROULXSAVARD + CCM2 ARCHITECTES (spécialité Architecture) et la firme CIMA+ (spécialité Ingénierie) furent mandatés pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire à ce projet.

Les coûts relatifs aux travaux en question ont été estimés à 15 466 702 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir d'une enveloppe ad hoc de 5 168 575,78 \$ issus du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES), d'une enveloppe ad hoc de 3 696 179 \$ issu de l'annexe budgétaire 1037 « Aide à l'attractivité des régions – parc Immobilier » du régime budgétaire et financier des cégeps, d'une réserve accumulée spécifiquement pour le projet, issu de sommes économisées provenant des allocations de résorption du déficit d'entretien du Collège d'années antérieures de même qu'à partir des enveloppes de résorption du déficit d'entretien du Collège des années courantes et à venir « 2023-2024 » et « 2024-2025 ».

Après la publication d'un appel d'offres public pour ce projet le 25 septembre 2023, quatre (4) entrepreneurs généraux en ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec. Il s'agit de 9125-5455-Québec inc. – CB4S Entrepreneur général, St-Arsène (Québec), Construction Albert inc., Rimouski (Québec), Construction Citadelle inc., Québec (Québec) et 9275-0181 Québec inc. – Construction Technipro BSL, Rimouski (Québec).

Par la suite, deux (2) d'entre eux, Construction Citadelle inc., Québec (Québec) et Construction Technipro BSL, Rimouski (Québec) et plusieurs sous-traitants potentiels se sont présentés pour une visite des soumissionnaires le 10 octobre dernier.

Subséquentement, deux (2) des entrepreneurs généraux précités ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux avant l'heure limite du 1er novembre 2023. Il s'agit de :

1. Construction Albert inc., Rimouski (Québec) au montant total de 17 107 130,25 \$ (toutes taxes incluses) ;
2. 9275-0181 Québec inc. – Construction Technipro BSL, Rimouski (Québec) au montant total de 15 632 356,27 \$ (toutes taxes incluses).

**CONSIDÉRANT** la vérification de la conformité des soumissions reçues réalisée par la firme d'architectes responsable du suivi du projet de même que par le service de l'approvisionnement et de la reprographie du Collège ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission de l'entreprise 9275-0181 Québec inc. – Construction Technipro BSL, Rimouski (Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission précitée est la plus basse parmi toutes celles que nous avons reçues ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des ressources matérielles (DRM) du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection majeure du pavillon J (PEPS) du CÉGEP de Rimouski à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. - Construction Technipro BSL, Rimouski (Québec) au montant total de 15 632 356,27 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Karine Lemarchand et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux précités à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. - Construction Technipro BSL, Rimouski (Québec) au montant total de 15 632 356,27 \$ (toutes taxes incluses), tel que présenté.

**(Projet : 895-9074-83)**

#### **23-10.04 CÉGEP/ALIMENTATION AUTONOME POUR APPAREILS DE RADIOGRAPHIE (ÉTAGE F-200)/CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION**

---

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Le Cégep de Rimouski souhaite reconfigurer l'alimentation électrique de certains équipements de son département de radiodiagnostic afin de pouvoir les utiliser dans le cadre de l'implantation d'une éventuelle clinique-école, en collaboration avec le CISSS Bas-Saint-Laurent. La reconfiguration en question permettra une utilisation simultanée à pleine puissance de quatre (4) appareils de radiographie localisés dans les locaux F-236, F-238, F-239 et F-240 de l'établissement, chose impossible avec l'installation actuelle.

Actuellement, un seul transformateur 600/400 volts est utilisé pour le fonctionnement des quatre (4) appareils précités. Afin de répondre au nouveau besoin, trois (3) transformateurs supplémentaires doivent être installés dans le local F-230 de manière à ce que chaque machine dispose de sa propre source d'alimentation indépendante. Du nouveau câblage entre les étages F-00 et F-200 est également requis pour raccorder le tout à l'armoire électrique principale du pavillon.

La firme professionnelle « LGT » (spécialité INGÉNIERIE) a reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier du projet.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 165 564 \$ (toutes taxes incluses). Ils seront défrayés à partir de l'enveloppe des budgets d'investissement « 2023-2024 » du Collège en conformité avec la planification décennale d'interventions en immobilisation soumise au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) durant l'automne 2023 ou encore, selon les disponibilités, à partir du solde d'une enveloppe ad hoc pour l'acquisition d'équipement dédié à la révision du programme.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 6 septembre 2023, trois (3) entrepreneurs spécialisés en électricité en ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec. Électro 1983 inc., Rimouski (Québec), les Électriciens Desjardins, Rimouski (Québec) et l'entreprise RPF Itée, Rimouski (Québec). Par la suite, un seul d'entre eux, soit, Électro 1983 inc. Rimouski (Québec) s'est présenté pour une visite des soumissionnaires le 19 septembre dernier.

Subséquemment, les trois (3) entrepreneurs précités ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux avant l'heure limite du 6 octobre 2023. Il s'agit de :

1. L'entreprise RPF Itée, Rimouski (Québec) au montant total de 217 781,05 \$ (toutes taxes incluses) ;
2. Électro 1983 inc., Rimouski (Québec) au montant total de 164 049,78 \$ (toutes taxes incluses) ;
3. Les Électriciens Desjardins, Rimouski (Québec) au montant total de 149 180,06 \$ (toutes taxes incluses).

**CONSIDÉRANT** que la soumission de l'entreprise les Électriciens Desjardins, Rimouski (Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission précitée est la plus basse parmi toutes celles que nous avons reçues ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux permettant d'alimenter de façon autonome quatre (4) appareils de radiographie du département de radiodiagnostic du Cégep de Rimouski à l'entreprise les Électriciens Desjardins, Rimouski (Québec) pour un montant total de 149 180,06 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux précités à l'entreprise les Électriciens Desjardins, Rimouski (Québec) pour un montant total de 149 180,06 \$ (toutes taxes incluses), tel que présenté.

**(Projet : 894-9074-93)**

## **23-10.05          DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MES)/NÉGOCIATION DE GRÉ À GRÉ PROJET DES RÉSIDENCES : POUR ADOPTION**

---

M. François Dornier, directeur général, présente le sujet.

Le Collège de Rimouski a décidé d'aller de l'avant avec la cession de ses résidences et souhaite profiter des circonstances favorables actuelles avec un potentiel partenaire, un organisme à but non lucratif (OBNL). Il serait donc important d'obtenir l'aval du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour entamer des négociations afin de rédiger un projet de cession en emphytéose et transmettre ce projet au ministère dans les prochains mois.

**CONSIDÉRANT** la résolution (EXTRAIT CA22-05.05) du 20 juin 2022 pour mandater le directeur général afin d'élaborer un modèle d'affaires des résidences ;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de la séance de travail du 12 septembre 2023 et l'approbation du conseil d'administration d'aller de l'avant avec la cession en emphytéose ;

**CONSIDÉRANT** l'article 6, alinéa 10, en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, c. C-29, r.3) ci-joint à la présente résolution ;

**CONSIDÉRANT** la rencontre exploratoire, entre la firme UTIL potentiel partenaire (OBNL) et le directeur général, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

Il est recommandé de demander au MES l'autorisation d'entamer un processus de négociation avec un potentiel partenaire (OBNL) concernant la cession en emphytéose des résidences.

Il est recommandé de mandater la Direction, une fois l'autorisation ministérielle obtenue, afin qu'elle :

- A. Crée un comité de négociation ;
- B. Que ce comité propose une mise à jour du mandat initial au conseil d'administration pour approbation ;
- C. Que ce comité entame, par la suite, des négociations avec un potentiel partenaire (OBNL).

Il est recommandé de nommer M. Gilles Blaquière et M. Gino Pelletier comme représentants du conseil d'administration sur le comité de négociation.

Il est PROPOSÉ par Angie Bélanger, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la résolution telle qu'elle est présentée.

---

**23-10.06            INFORMATIONS PRÉALABLES AUX ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 : POUR INFORMATION**

M. François Dornier, directeur général, présente le sujet et fait état des informations préalables aux administrateurs en vue de la présentation des états financiers au prochain conseil d'administration prévu le 21 novembre 2023.

---

**23-10.07            LEVÉE DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 19 h 15.

---

Le président  
(M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire d'assemblée  
(Mme Myriam Michaud)